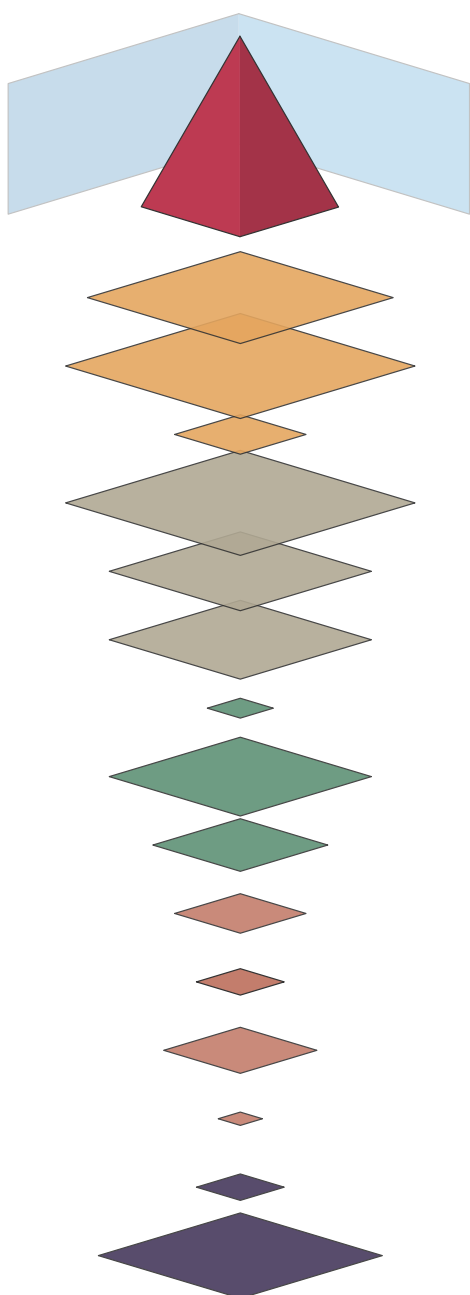


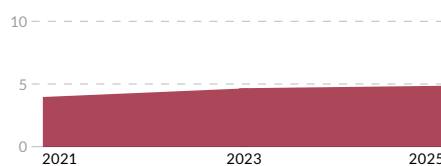


DJIBOUTI



4.85 $\nearrow 0.20$ SCORE DE CRIMINALITÉ

112^e sur 193 pays $\nearrow 8$
35^e sur 54 pays africains $\nearrow 2$
8^e sur 9 pays d'Afrique de l'Est -



MARCHÉS CRIMINELS 4.50 $\nearrow 0.20$

TRAITE DES PERSONNES	7.00 $\nearrow 0.50$
TRAFIC D' ÊTRES HUMAINS	8.00 $\nearrow 0.50$
RACKET D' EXTORSION ET CHANTAGE À LA PROTECTION	3.00 $\searrow 0.50$
TRAFIC D' ARMES	8.00 $\nearrow 0.50$
COMMERCE DE PRODUITS DE CONTREFAÇON	6.00 $\nearrow 0.50$
COMMERCE ILLICITE DE BIENS DE CONSOMMATION SOUMIS À ACCISE	6.00 $\searrow 0.50$
CRIMINALITÉ LIÉE À LA FLORE	1.50 $\searrow 0.50$
CRIMINALITÉ LIÉE À LA FAUNE	6.00 $\nearrow 1.00$
CRIMINALITÉ LIÉE AUX RESSOURCES NON RENOUVELABLES	4.00 $\nearrow 1.00$
COMMERCE D' HÉROÏNE	3.00 $\nearrow 0.50$
COMMERCE DE COCAÏNE	2.00 0.00
COMMERCE DE CANNABIS	3.50 0.00
COMMERCE DE DROGUES DE SYNTHÈSE	1.00 $\searrow 0.50$
CRIMINALITÉ CYBERDÉPENDANTE	2.00 $\nearrow 0.50$
CRIMINALITÉ FINANCIÈRE	6.50 0.00



ACTEURS DE LA CRIMINALITÉ 5.20 $\nearrow 0.20$

GROUPES DE TYPE MAFIEUX	1.00 $\searrow 0.50$
RÉSEAUX CRIMINELS	6.00 $\nearrow 1.00$
ACTEURS INTÉGRÉS À L' ÉTAT	6.00 $\nearrow 0.50$
ACTEURS ÉTRANGERS	7.00 0.00
ACTEURS DU SECTEUR PRIVÉ	6.00 0.00



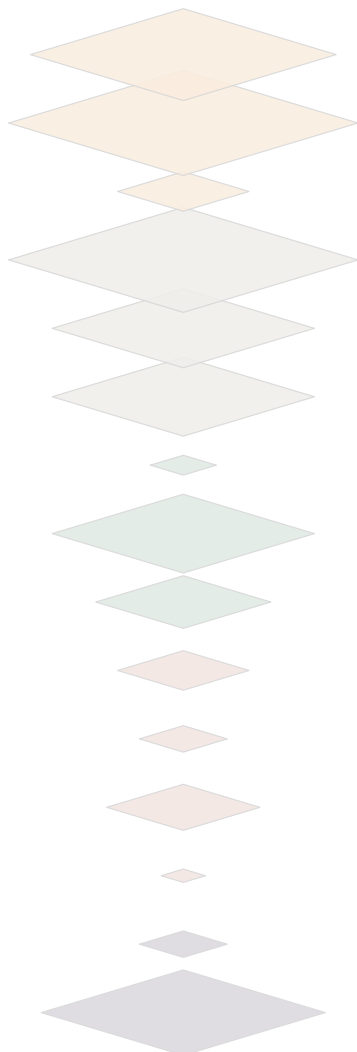
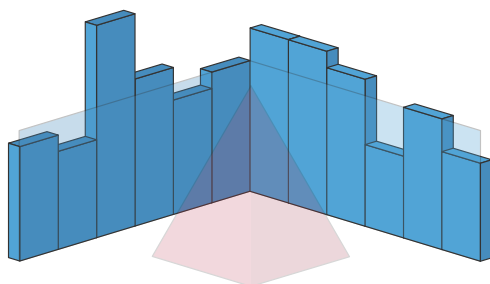
Ce projet a été financé en partie par une subvention du Département d'État des États-Unis



Le programme ENACT est financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'Institut d'études de sécurité et INTERPOL, en collaboration avec Global Initiative Against Transnational Organized Crime.



DJIBOUTI



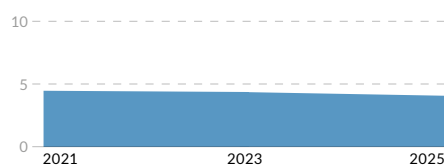
4.08 \searrow 0.30

SCORE DE RÉSILIENCE

126^e sur 193 pays \searrow 7

24^e sur 54 pays africains \searrow 2

4^e sur 9 pays d'Afrique de l'Est \searrow 1



LEADERSHIP POLITIQUE ET GOUVERNANCE	3.50	\searrow 0.50
TRANSPARENCE ET RESPONSABILITÉ DES GOUVERNEMENTS	3.00	0.00
COOPÉRATION INTERNATIONALE	6.50	0.00
POLITIQUES ET LÉGISLATIONS NATIONALES	4.50	0.00
SYSTÈME JUDICIAIRE ET DÉTENTION	3.50	\searrow 0.50
FORCES DE L' ORDRE	4.00	0.00
INTÉGRITÉ TERRITORIALE	5.00	\searrow 0.50
LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D' ARGENT	5.00	0.00
CAPACITÉ DE RÉGLEMENTATION ÉCONOMIQUE	4.50	\searrow 1.00
SOUTIEN AUX VICTIMES ET AUX TÉMOINS	2.50	\searrow 0.50
PRÉVENTION	4.00	0.00
ACTEURS NON ÉTATIQUES	3.00	\searrow 0.50



Ce projet a été financé en partie par une subvention du Département d'État des États-Unis



Funded by the European Union

Le programme ENACT est financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'Institut d'études de sécurité et INTERPOL, en collaboration avec Global Initiative Against Transnational Organized Crime.

CRIMINALITÉ

MARCHÉS CRIMINELS

PERSONNES

Djibouti est un pays d'origine, de transit et de destination pour la traite des personnes, qui touche principalement des personnes originaires d'Éthiopie et de Somalie. Des groupes vulnérables sont recrutés pour le travail forcé dans des secteurs tels que le travail domestique, la construction, l'agriculture, l'élevage et le travail du sexe. Par ailleurs, l'afflux de populations Oromos, d' Afar et Somali fuyant les zones de conflit a entraîné une forte augmentation des cas de traite. Les recruteurs de main-d'œuvre, souvent liés à des acteurs étrangers issus des pays du Golfe, alimentent les réseaux de traite. Des acteurs chinois sont de plus en plus impliqués dans la traite à des fins de travail, exploitant en toute impunité des migrants sans papiers grâce à leur influence économique. Les difficultés économiques et la corruption exacerbent les vulnérabilités. Les victimes de la traite transitent fréquemment par Djibouti pour se rendre au Yémen, en Arabie saoudite et dans d'autres pays de la région, où de graves abus sont signalés. Les experts estiment que le nombre de victimes de la traite pourrait se compter en milliers chaque année, avec une hausse récente liée à l'intensification des conflits et de la fragilité croissante de la région.

Djibouti sert également de plaque tournante pour les migrants éthiopiens, y compris les enfants non accompagnés, qui empruntent la route orientale vers la péninsule Arabique. Le volume du trafic de migrants a fortement augmenté, sous l'effet du conflit en Éthiopie et de la guerre civile au Soudan, qui détournent les migrants du corridor Soudan-Libye vers le passage de Bab-el-Mandeb. Les migrants, en particulier les femmes et les filles, sont victimes d'exploitation dans l'économie informelle de Djibouti, notamment dans les établissements hôteliers. Les réseaux de trafic sont liés au trafic d'armes et de drogue, avec une activité accrue dans le contexte d'instabilité en mer Rouge. Les passeurs extorquent fréquemment les migrants et contribuent à l'insécurité régionale en fournissant des armes aux groupes armés. Malgré un renforcement des mesures de répression, le trafic et les abus qui y sont associés persistent à un niveau élevé.

Le racket d'extorsion et le chantage à la protection à Djibouti ont légèrement diminué, les activités criminelles organisées étant limitées par rapport à celles observées dans les pays voisins. Al-Shabaab se livre à certaines activités d'extorsion pour financer ses opérations, mais les experts affirment que son influence est souvent surestimée et que le racket systématique reste marginal. La plupart des incidents sont attribués à des individus isolés plutôt qu'à des réseaux organisés. Au large des côtes, la menace d'enlèvements persiste en raison de la piraterie dans le golfe d'Aden.

COMMERCE

Djibouti constitue une plaque tournante du trafic d'armes dans la Corne de l'Afrique, où les flux illicites sont alimentés par des acteurs non étatiques, des groupes terroristes, des trafiquants individuels et des agents publics complices. Le trafic d'armes a connu une forte augmentation dans un contexte d'instabilité croissante en mer Rouge, en particulier depuis le début des hostilités avec les Houthis. Djibouti est un point de transit majeur pour les armes à destination de l'Éthiopie, du Soudan, du Soudan du Sud et de la Somalie, les trafiquants opérant à partir de petites îles côtières et de ports yéménites tels que Mokha. La porosité des frontières avec les pays voisins facilite encore davantage ces flux. Le commerce des armes est par ailleurs influencé par des conflits locaux et régionaux, en particulier les tensions entre les Afars et les Issas en Éthiopie, avec une implication signalée d'acteurs présents à Djibouti.

Djibouti est également à la fois une source et un point de transit pour les produits contrefaits et piratés, notamment les cosmétiques, les appareils électroniques et les équipements électriques, en raison de sa position stratégique sur une route maritime majeure reliant l'Asie et l'Afrique. Le pays constitue un point d'entrée clé pour les marchandises destinées aux marchés africains, en particulier celles provenant de Chine. Les produits de contrefaçon est profondément ancré dans les circuits commerciaux locaux, ce qui complique la distinction entre les produits authentiques et les produits illicites. Malgré l'amélioration des mécanismes nationaux de déclaration et de suivi, qui ont sensibilisé davantage à cette question, Djibouti continue de jouer un rôle clé dans les chaînes d'approvisionnement transnationales de produits de contrefaçon.

Le commerce illicite de biens de consommation soumis à accise, notamment les cigarettes, le khat, l'alcool, les cosmétiques et les produits alimentaires, est très répandu à Djibouti, ce qui a des répercussions sur les recettes fiscales ainsi que les industries locales. Le pays sert à la fois de plaque tournante et de destination pour ces marchandises, le trafic étant lié à l'instabilité régionale plus générale et à l'interconnexion avec des marchés illicites tels que le trafic d'armes et des produits de contrefaçon. Des saisies de khat et d'alcool de contrebande ont été signalées, avec des interceptions notables enregistrées dans les régions frontalières et les zones côtières. La contrebande de cigarettes vers le Yémen s'est intensifiée au cours de la dernière décennie. Bien que le renforcement des contrôles douaniers et la coopération transfrontalière aient contribué à réduire la contrebande maritime, l'absence de systèmes de traçabilité robustes pour le tabac et l'alcool continue d'accroître les risques.

ENVIRONNEMENT

Djibouti ne présente pas de marché pour la criminalité liée à la flore, telle que l'exploitation forestière illégale ou le trafic de produits végétaux. Malgré son rôle de plaque tournante pour divers commerces illicites en raison de sa situation stratégique, la militarisation et la forte surveillance des infrastructures portuaires limitent probablement l'utilisation de Djibouti comme route majeure pour le trafic lié à la flore. En revanche, Djibouti constitue à la fois un pays source et un pays de transit pour la criminalité liée à la faune sauvage, avec une expansion du commerce illicite de peaux d'animaux sauvages et d'animaux vivants, en particulier le long de la côte nord et dans la région d'Obock.

La corruption constitue un facteur facilitateur majeur du marché du trafic d'espèces sauvages dans le pays. Le pays est un corridor clé pour la contrebande de grands félins vivants, en particulier de guépards, vers les pays du Golfe, l'Asie et l'Europe, avec une activité notable au poste frontière de Dewele avec l'Éthiopie. Des gazelles, des oiseaux marins et des tortues marines sont également braconnés pour alimenter les marchés de consommation. Le rôle croissant de Djibouti en tant que débouché maritime de l'Éthiopie a renforcé sa place dans les réseaux de trafic d'espèces sauvages. La pêche illégale demeure limitée.

En outre, Djibouti sert de point de transit pour l'or illicite et d'autres marchandises de grande valeur, telles que les diamants, les pierres précieuses de couleur et le pétrole, la frontière entre l'Éthiopie et Djibouti connaissant une recrudescence des activités de contrebande. Bien que ce commerce reste relativement limité, le pays est de plus en plus utilisé comme corridor pour le trafic d'or en provenance d'Éthiopie vers les États du Golfe, sous l'influence des conflits régionaux et des réseaux criminels, y compris des acteurs du Yémen. Des acteurs chinois seraient également très présents dans ces opérations. En outre, de plus en plus d'allégations indiquent que le pays est en train de devenir un pavillon de complaisance pour des nations telles que l'Iran et le Venezuela, leur permettant de contourner les sanctions par la contrebande de pétrole.

DROGUES

Djibouti sert de point de transit pour le trafic d'héroïne et d'autres drogues provenant d'Inde et du Pakistan, qui transitent par les pays d'Asie de l'Ouest vers les marchés africains. La route maritime passant par la mer Rouge, le canal de Suez et l'océan Indien constitue un corridor essentiel pour ces flux. Des experts indiquent que le trafic d'héroïne pourrait avoir augmenté parallèlement à l'intensification des activités des Houthis en mer Rouge, compte tenu de l'implication du groupe dans le trafic régional de la drogue. Bien que les volumes exacts de drogues trafiquées ne soient pas connus, le rôle du pays en tant que voie de transit est renforcé par sa position stratégique. La corruption, en particulier parmi les agents aux frontières et dans les aéroports, contribue à la persistance et à l'expansion des flux illicites de drogues.

Djibouti constitue également un point de transit mineur pour la cocaïne, des interceptions récentes ayant principalement eu lieu dans les zones portuaires, où des cargaisons en provenance d'Asie de l'Ouest ont été saisies et des trafiquants appréhendés. Toutefois, l'efficacité des efforts de répression est considérablement compromise par la corruption et les pots-de-vin généralisés parmi les agents portuaires, ce qui facilite le développement continu de cette route de trafic. En outre, le pays sert de point de transit maritime pour le trafic de cannabis acheminé depuis l'Inde et le Pakistan vers les marchés d'Afrique de l'Est, bien que la culture locale reste limitée en raison des conditions arides. Des observations récentes indiquent une augmentation de la consommation de cannabis chez les jeunes locaux, suggérant une demande intérieure croissante parallèlement au rôle établi de Djibouti en tant que pays de transit. Les dynamiques régionales du trafic, combinées à des contrôles institutionnels limités, contribuent à la persistance du trafic de cannabis. Djibouti n'est pas une source de drogues de synthèse, et aucun marché notable ne semble s'y être développé dans le pays.

CRIMINALITÉ CYBERDÉPENDANTE

La criminalité cyberdépendante demeure limitée à Djibouti, bien que des incidents récents soulignent des risques croissants. Des hackers ont ciblé des fournisseurs d'accès à internet, et certains rapports signalent une augmentation des incidents de criminalité cyberdépendante ; toutefois, les motivations sous-jacentes à ces attaques sont ambiguës. Outre les incidents de piratage, les escroqueries liées aux cryptomonnaies sont en hausse dans le pays, et des enquêtes menées par les forces de l'ordre ont mis au jour des stratagèmes d'investissement frauduleux impliquant des auteurs locaux et étrangers.

CRIMINALITÉ FINANCIÈRE

La corruption et le détournement de fonds constituent des défis persistants à Djibouti, en particulier parmi les personnalités politiques liées au pouvoir exécutif, avec des conséquences graves sur les taux de pauvreté, les possibilités d'emploi et les investissements étrangers. Des enquêtes ont fait état de détournement de fonds publics et de faits de corruption impliquant des hauts responsables gouvernementaux et leurs proches, tandis que les préoccupations concernant le rôle d'acteurs étrangers dans la criminalité financière se renforcent. Les experts avertissent que l'exposition de Djibouti à la criminalité financière pourrait augmenter en raison de son rôle stratégique en tant que plaque tournante pour les activités de trafic et de contrebande dans la Corne de l'Afrique. Les récentes améliorations apportées à son réseau de câbles sous-marins, à ses infrastructures portuaires, ainsi qu'à sa stabilité monétaire visant à attirer les investissements privés, à l'expansion des services bancaires numériques et aux efforts visant à s'imposer comme un pôle régional de fintech et de services financiers pourraient encore accroître son exposition à la criminalité financière, aggravée par des pratiques limitées en matière d'évaluation des risques.

ACTEURS DE LA CRIMINALITÉ

Il n'existe pas d'éléments probants attestant de la présence de groupes de type mafieux à Djibouti. Cependant, le pays sert de plaque tournante pour les réseaux de traite des personnes et de trafic d'êtres humains opérant entre l'Éthiopie, la Somalie, le Yémen et les pays du golfe Persique. Les groupes criminels existants et émergents impliqués dans ces activités se sont considérablement développés. Des acteurs djiboutiens, en collaboration avec leurs homologues éthiopiens et yéménites, opèrent au sein de réseaux transfrontaliers et détiennent des migrants dans des zones reculées, en particulier à Dikhil. Outre la traite des personnes, ces réseaux seraient également impliqués dans le trafic d'armes entre le Yémen, la Turquie et d'autres parties de l'Afrique de l'Est. La corruption généralisée et les vulnérabilités aux frontières exacerbent ces activités illicites, contribuant ainsi au rôle croissant de Djibouti dans la dynamique de la criminalité organisée régionale et transnationale.

Des acteurs affiliés à l'État djiboutien, notamment des responsables militaires, des hauts fonctionnaires et des dirigeants d'entreprises publiques, auraient été impliqués dans la facilitation du trafic d'armes à travers la Corne de l'Afrique, en fournissant des groupes armés tels que les milices claniques et al-Shabaab. La corruption au sein des services de renseignement et des forces de sécurité contribuerait à faciliter les réseaux de traite des personnes, certains responsables acceptant des pots-de-vin afin de permettre la poursuite de ces activités sans contrôle. En outre, certains membres de l'appareil politique et sécuritaire sont impliqués dans le blanchiment d'argent et la criminalité financière, notamment le détournement de fonds publics.

Les réseaux criminels étrangers jouent un rôle important dans le paysage du crime organisé à Djibouti, notamment dans le trafic de drogue, le trafic d'armes, le blanchiment d'argent et la traite des personnes. Les routes de la drogue sont liées aux réseaux d'Afrique de l'Est, notamment du Kenya et de Tanzanie, tandis que le trafic d'armes implique des acteurs iraniens et yéménites qui fournissent des armes à des groupes armés non étatiques en Somalie, au Soudan, au Soudan du Sud et en Éthiopie. Les ports djiboutiens auraient été utilisés comme plaques tournantes logistiques pour le trafic d'armes lié à des acteurs chinois qui facilitent les expéditions vers les zones de conflit au Soudan et au Soudan du Sud. L'enracinement des réseaux criminels étrangers semble être favorisé par une corruption systémique, de nombreux acteurs entretiendraient des liens étroits avec de hauts fonctionnaires et des familles politiquement influentes.

Les acteurs du secteur privé à Djibouti contribuent à la criminalité organisée, notamment par leur implication dans le blanchiment d'argent et la criminalité financière liée au secteur bancaire. Leur implication est souvent facilitée par leurs relations avec de hauts responsables gouvernementaux. L'absence de transparence des procédures d'investissement et d'octroi de licences, conjuguée à une surveillance insuffisante des systèmes informels de transfert de fonds et de valeurs, crée des vulnérabilités qui masquent l'ampleur réelle de la criminalité financière dans le secteur privé. Certaines agences de recrutement et de placement de main-d'œuvre ont fait l'objet d'une enquête pour leurs liens présumés avec la traite des personnes, le trafic des migrants et le commerce de produits de contrefaçon.

RÉSILIENCE

LEADERSHIP ET GOUVERNANCE

Djibouti fait face à d'importants défis en matière de gouvernance, caractérisés par des libertés politiques restreintes, une corruption systémique et une surveillance institutionnelle insuffisante. Le président est au pouvoir depuis 1999, sans limitation du nombre de mandats. Malgré un système multipartite inscrit dans le cadre institutionnel, la répression politique, y compris le harcèlement et les arrestations d'opposants, reste courante. Bien que le pays soit perçu comme relativement stable dans la région, les tensions internes entre les groupes ethniques menacent de plus en plus la stabilité de Djibouti, ce qui soulève des questions quant à la capacité du gouvernement à gérer la sécurité intérieure.

Le contexte politique favorise la méfiance du public et pousse les fonctionnaires faiblement rémunérés à se livrer à des pratiques de corruption, affaiblissant ainsi les efforts de lutte contre le crime organisé. Les procédures gouvernementales sont largement considérées comme opaques, avec un accès restreint à l'information officielle, pourtant protégées par la Constitution. Le pays a mis en place une stratégie nationale de lutte contre la corruption pour la période 2020-2030, élaborée avec le soutien des Nations unies. Malgré l'existence de cadres juridiques visant à lutter contre le crime organisé et la corruption, leur mise en œuvre demeure limitée et l'indépendance des institutions est compromise. Les autorités ont pris des mesures pour renforcer les mécanismes de lutte contre la corruption, notamment la création d'une commission anti-corruption dédiée et la mise en place d'un système de déclaration du

patrimoine, mais bien que des préoccupations subsistent en matière de transparence et quant au risque de poursuites à motivation politique.

Djibouti continue de participer activement à des initiatives internationales et régionales, notamment le Code de conduite de Djibouti visant à lutter contre le crime organisé, y compris à travers des partenariats en matière de migration, de lutte contre la piraterie et de lutte contre la traite des personnes. Le pays a signé plusieurs conventions internationales visant le crime organisé, le trafic de drogue, le trafic d'armes et la corruption, mais le manque de volonté politique et la corruption systémique semblent entraver leur mise en œuvre.

Des dialogues régionaux menés en 2024, notamment avec l'Éthiopie et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, ont porté sur le renforcement de la coopération contre la criminalité transnationale, la criminalité liée à la faune et le trafic d'êtres humains.

Au niveau interne, le cadre juridique de Djibouti comprend une législation criminalisant la traite à des fins d'exploitation sexuelle et de travail forcé, passible de peines d'emprisonnement de cinq à dix ans, ainsi que des lois contre la possession et le transport d'armes légères. Toutefois, leur application est limitée. En réalité, de nombreux cas sont qualifiés comme des affaires de trafic de migrants, ce qui affaiblit leur effet dissuasif. Des réformes en matière de cybersécurité ont été lancées afin de renforcer les systèmes d'information nationaux, de soutenir les ambitions de Djibouti en tant que centre financier et d'aligner les systèmes de lutte contre la criminalité financière sur les normes internationales dans le cadre de l'examen du Groupe d'action financière.

JUSTICE PÉNALE ET SÉCURITÉ

Le pouvoir judiciaire djiboutien est fortement influencé par le pouvoir exécutif, les nominations à la Cour suprême et au Conseil constitutionnel étant contrôlées par le président et la majorité au pouvoir. Cette situation tend à affaiblir l'indépendance judiciaire. La corruption affecte le pouvoir judiciaire, limitant sa capacité à lutter efficacement contre le crime organisé. Bien que le pays dispose d'une législation qui criminalise la traite des personnes, les autorités engagent rarement des poursuites ou obtiennent des condamnations à l'encontre des auteurs de traite. Les procureurs requalifient fréquemment les affaires de traite en infractions de moindre gravité, ce qui se traduit par des peines relativement clémentes, malgré la formation anti-traite dispensée dont ils ont bénéficié. Les juges appliquent régulièrement des dispositions juridiques obsolètes, sans tenir compte des mises à jour du cadre national de lutte contre la traite, ce qui affaiblit encore davantage l'application de la loi et contribue à un climat d'impunité pour les crimes liés à la traite. Les conditions de détention dans le pays sont difficiles, caractérisées par la surpopulation, l'absence de séparation

entre les délinquants violents et non violents (y compris les migrants détenus) et de nombreux signalements de mauvais traitements en milieu carcéral.

Le pays ne dispose pas d'unités spécialisées des forces de l'ordre dédiées à la lutte contre le crime organisé, mais s'appuie plutôt sur des agences généralistes telles que la police nationale, les services d'immigration, les garde-côtes et la gendarmerie (cette dernière disposant de pouvoirs plus étendus et d'un statut militaire). Les difficultés de coordination, notamment la coopération limitée et la concurrence entre ces entités, entravent les efforts visant à lutter efficacement contre le crime organisé. Malgré ces contraintes structurelles, les autorités mènent régulièrement des opérations de lutte contre le trafic de stupéfiants, en particulier pour cibler les transporteurs de drogue. Les capacités de détection dans les principaux aéroports ont été améliorées grâce à l'installation d'appareils à rayons X. Les agents des garde-côtes djiboutiens ont également bénéficié de formations afin d'améliorer leurs compétences en matière de navigation, de recherche et de sauvetage ainsi qu'en application de la loi maritime, dans le but de renforcer leur capacité à intercepter les cargaisons illicites de drogues et d'armes et à perturber les routes de trafic dans les eaux djiboutiennes de la mer Rouge et du golfe d'Aden. Cependant, la fragmentation institutionnelle et les ressources limitées continuent de restreindre la portée des réponses des forces de l'ordre.

Les opérations de sécurisation des frontières de Djibouti sont confrontées à de sérieux défis en raison des ressources limitées et de la corruption au sein des rangs de la police et de l'armée. Bien que la police nationale, les services d'immigration et les garde-côtes soient responsables de la protection des frontières, ils ne disposent pas d'équipements adéquats, notamment de scanners électroniques aux principaux points de passage, et s'appuient fortement sur la collecte de renseignements et les raids ponctuels. Afin d'atténuer ces faiblesses, des ateliers de formation ont été organisés au cours de la période considérée afin de renforcer la capacité des douaniers à détecter le commerce illicite, y compris les produits de contrefaçon. Les tensions régionales persistent, en particulier en raison d'un différend frontalier de longue date avec l'Érythrée. Les efforts en matière de sécurité ont souvent été orientés vers la lutte contre les groupes d'opposition armés, tels que la rébellion afar, plutôt que vers la lutte contre la criminalité transnationale organisée. Les régions du nord, où se concentrent l'essentiel des activités criminelles organisées, sont particulièrement instables en raison de la dégradation des infrastructures frontalières et du manque de ressources des unités de patrouille. Malgré ces défis, la situation stratégique de Djibouti a incité le gouvernement à collaborer avec des partenaires internationaux pour patrouiller ses frontières maritimes contre la piraterie et d'autres menaces criminelles.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Djibouti ne figure pas actuellement sur la liste des juridictions présentant des lacunes stratégiques en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux (LBC) et n'a pas encore fait l'objet d'une évaluation mutuelle de son dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Quatre lois clés sont conformes aux normes internationales en matière de LBC/FT. Malgré ce cadre juridique, le blanchiment d'argent, impliquant principalement des membres de l'élite politique, reste une source de préoccupation. Bien que l'architecture législative semble solide, la prévalence de ces pratiques suggère un décalage entre l'existence de réglementations et leur mise en œuvre effective, en particulier en ce qui concerne le contrôle des transactions financières illicites et le système hawala.

L'économie de Djibouti se caractérise par une faible liberté économique et demeure contrainte par un environnement des affaires politisé, des pratiques monopolistiques et des formes de favoritisme envers les acteurs affiliés au régime. Bien que l'économie bénéficie d'avantages régionaux, elle est confrontée à des défis tels qu'un taux de chômage élevé, un développement inégal et une dette croissante liée aux infrastructures financées par l'étranger et aux importations alimentaires. Le pays dispose de lois soutenant les droits de propriété et visant à lutter contre la corruption, mais leur application demeure limitée et le pouvoir judiciaire est soumis à une influence politique. L'opacité réglementaire et les lois du travail contraignantes freinent la croissance du secteur privé, les femmes participant principalement à l'économie informelle. Malgré une stratégie nationale visant à la libéralisation économique, les réformes demeurent inégales et la gouvernance reste centralisée et autoritaire.

SOCIÉTÉ CIVILE ET PROTECTION SOCIALE

Djibouti ne dispose pas de stratégies efficaces de protection des victimes. Au cours de la période considérée, le cadre de protection de l'enfance de Djibouti, soutenu par des acteurs externes, a mis en évidence des lacunes dans les services destinés aux enfants non accompagnés vulnérables à la mendicité forcée dans les zones urbaines. Une ligne d'assistance téléphonique permettant de signaler les violences fondées sur le genre et la traite des êtres humains, gérée par une organisation nationale de femmes, est limitée à la ville de Djibouti, et la plupart des appels concernent de cas de violence domestique plutôt que le crime organisé ou la

traite des êtres humains. Bien que la législation nationale prévoit un soutien juridique, médical, psychologique et social aux victimes, sa mise en œuvre est incohérente en raison de ressources limitées et d'une dépendance à l'égard des témoignages en personne. Le soutien aux victimes, en particulier en dehors de la capitale, est entravé par des contraintes logistiques et un manque de ressources.

Les efforts de lutte contre la traite des personnes sont limités, le gouvernement n'allouant pas de financement spécifique à la prévention et ne mettant pas en œuvre de stratégie globale. Bien qu'un comité national de coordination ait été mandaté pendant la période considérée, il n'est pas encore opérationnel. Les agents des forces de l'ordre ne connaissent souvent pas les dispositions actualisées en matière de lutte contre la traite, et les efforts visant à activer le Mécanisme national d'orientation sont au point mort. Les partenaires internationaux, en particulier l'Union européenne, ont apporté leur soutien, mais les mesures concrètes allant au-delà de la formation des fonctionnaires ont été minimales. Les autorités tendent à présenter la traite des êtres humains comme une question migratoire.

L'environnement médiatique à Djibouti est fortement restreint. Les organisations de la société civile, en particulier celles traitant de questions politiquement sensibles, sont confrontées à des obstacles à l'enregistrement et au harcèlement du gouvernement. Les militants sont souvent détenus et les initiatives étatiques pour impliquer la société civile dans la lutte contre le crime organisé sont minimales. La liberté d'expression est fragilisée malgré les garanties constitutionnelles, ce qui conduit à une autocensure généralisée. L'État exerce un contrôle sur les principaux médias et les infrastructures d'impression, tandis que les journalistes indépendants, en particulier ceux associés à des médias d'opposition à l'étranger, font l'objet de harcèlement et de détentions arbitraires. Le gouvernement bloque de manière intermittente les sites web de l'opposition et ralentit l'accès à internet afin de restreindre l'utilisation des réseaux sociaux. Les journalistes sont confrontés à des menaces persistantes, à une surveillance accrue et à des arrestations, ce qui renforce le climat d'intimidation.

Ce résumé a été financé en partie par une subvention du Département d'État des États-Unis. Les opinions, constatations et conclusions énoncées dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles du Département d'État des États-Unis.